

[Français]

Depuis septembre 1984, nous avons rectifié les politiques néfastes de l'ancien gouvernement qui ont causé de graves dommages au secteur énergétique. Nous avons commencé par déréglementer les exportations de pétrole, et avons poursuivi en apportant des modifications profondes à la réglementation des exportations gazières, et nous sommes actuellement en train d'étudier les changements à apporter dans le domaine de l'exportation de l'électricité. Nous avons aussi éliminé précédemment plusieurs mesures arbitraires qui portaient atteinte à la réputation du Canada en le faisant voir comme défavorable aux investissements. Et nous avons finalement amélioré l'accès au marché d'exportation.

Savez-vous, madame la Présidente, ce qui a résulté des politiques du gouvernement conservateur: il y a aujourd'hui plus de Canadiens que jamais auparavant qui bénéficient d'un plus large éventail de produits énergétiques et cela grâce à un marché plus concurrentiel. Ces mêmes politiques nous ont permis de résister au sérieux choc quant au prix de pétrole justement en nous ouvrant l'accès à un marché nord-américain plus vaste, même en période difficile. Nous avons envisagé de plus grands marchés et réinvesti les profits qui en ont résulté dans l'exploration et le développement plutôt que de laisser nos ressources inexploitées.

Nous avons enfin travaillé de concert avec les gouvernements provinciaux et accompli à ce chapitre des progrès notoire pour analyser et comprendre ensemble le rôle vital de l'énergie dans l'économie canadienne, l'importance du commerce et surtout celle de la sécurité énergétique.

La plupart de ces gains ont été rendus possibles grâce au changement de politiques administratives et de procédures des deux côtés de notre frontière. L'Accord de libre-échange vient donc officialiser ces accommodements et donne des assurances additionnelles aux exportateurs et aux importateurs tant au Canada qu'aux États-Unis.

Le texte de la motion que nous débattons aujourd'hui accuse le gouvernement, et je cite, «d'abandonner le contrôle des provinces sur les ressources énergétiques en établissant un marché continental». Cette prétention, cette accusation, bien que sans fondement, n'est finalement qu'une manière nouvelle de formuler implicitement les mêmes vieux clichés alarmistes que traîne l'opposition depuis le début de ce débat. Je les reprendrai donc ici, un à un, et conclurai sur le texte même de la motion.

• (1550)

[Traduction]

L'opposition a prétendu que nous avons compromis notre souveraineté en concluant un accord de libre-échange avec les États-Unis. C'est faux, madame la Présidente. La souveraineté se définit comme la capacité que possède chaque nation de formuler ses propres lois et d'élaborer sa propre politique. Pour conclure un accord de libre-échange, il faut évidemment se résoudre à certaines contraintes. Les deux parties sont venues, par exemple, de réduire les tarifs et, finalement, de les éliminer. Elles ont accepté de soumettre au besoin les différends à un mécanisme d'arbitrage dont les décisions seront exécutoires. Sans ce type de restriction, pareil accord n'aurait

### Les subsides

aucun sens pour nos deux pays, car les échanges ne seraient pas libéralisés.

[Français]

Dans l'Accord de libre-échange nous n'avons pas renoncé à notre capacité ou à notre responsabilité de formuler ou de mettre en place une politique énergétique qui favorise le bien-être des Canadiens. Les provinces continueront à fixer et à récolter des redevances. Nous concevrons des régimes fiscaux et établirons des cadres incitatifs qui assureront un développement de nos ressources approprié aux besoins des Canadiens. Nous continuerons de fixer des normes pour protéger l'environnement. Nous continuerons aussi de réviser les acquisitions que l'on se propose dans le secteur aval de l'industrie pétrolière et gazière. De fait, madame la Présidente, grâce au mécanisme de règlement des différends, nous avons élargi le cadre de notre souveraineté en fixant des règles qui protégeront nos deux pays des actes arbitraires de l'un envers l'autre. Notre marché énergétique sera donc l'Amérique du Nord mais notre politique énergétique sera bel et bien canadienne. Oui, nous aurons un marché énergétique élargi et non une politique énergétique continentale. C'est la distinction fondamentale que ne fait pas l'opposition dans sa motion.

[Traduction]

Notre marché, dans le domaine de l'énergie, sera l'Amérique du Nord, mais notre politique énergétique demeurera canadienne. Le marché sera plus large, mais notre politique ne sera pas continentale pour autant. Cette simple distinction semble dépasser l'oppositon.

Quant aux investissements, je suis ravi de constater que l'opposition a déjà admis que l'accord de libre-échange rendra le climat plus propice aux investissements.

**M. Prud'homme:** Le député s'exprime très bien en anglais.

**Des voix:** Bravo!

**M. Masse:** Grâce à cette garantie supplémentaire que donne l'accès aux marchés américains, les investisseurs du Canada et de nombreux autres pays trouveront que notre pays est bien plus favorable pour faire des affaires. C'est une nécessité, dans un monde où le mouvement des capitaux d'investissement tient de moins en moins compte des frontières internationales. Néanmoins, nous ne sommes pas revenus sur notre politique en matière d'examen des projets d'acquisition. Nous continuons de rejeter les propositions de prise de contrôle de compagnies pétrolières et gazières canadiennes rentables. De la sorte, nous préservons le délicat équilibre que nous avons trouvé ces trois dernières années entre l'amélioration du climat des investissements et la protection de la participation canadienne dans l'extraction des ressources pétrolières et gazières.

[Français]

Madame la Présidente, l'opposition prétend que l'Accord de libre-échange n'assure pas une protection adéquate contre les lois commerciales restrictives des Américains. Cela est faux: Le Canada, aussi bien que les États-Unis, a sauvegardé ses droits, sa capacité de prendre des mesures contre les pratiques commerciales injustes. L'Accord garantit le règlement opportun et impartial des différends, et ce conformément aux lois de chaque pays, et l'engagement à harmoniser sur une période de cinq ans celles qui régissent le commerce bilatéral. Tout aussi important pour le secteur de l'énergie, les deux parties se sont